

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 05 juillet 2017 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE SERVICES : SAMU et URGENCES
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en médecine d'urgence
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 5
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : CHAPITRE : 64 PARAGRAPHE : 21 ARTICLE : 11 CODE POSTE : 1862
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Centre Hospitalier de Polynésie Française - PIRAE - TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Consolider l'équipe de médecins urgentistes avec un praticien d'expérience s'impliquant dans les différentes missions, susceptible de développer des techniques nouvelles, d'optimiser l'organisation, d'assurer la formation des équipes et l'évaluation des pratiques conformément au projet d'Établissement. Avoir une solide expérience médicale et une bonne connaissance de l'environnement géographique et sanitaire de la Polynésie afin d'organiser au mieux les missions de régulation médicale et de transport médicalisé.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : 4 43 34 39 3 (Internes)
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chefs de Service du SAMU et des Urgences (2)
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Moyens informatiques et bureautiques Logiciels informatiques de gestion des patients (AS400, DMPWeb). Moyens généraux du service et spécifiques à la spécialité. Accès à la bibliothèque médicale
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - En garde de 12 heures sur les créneaux 08-20 ; 20-08 ; - Possible mission longue durée pour certaines évacuations sanitaires lointaines et à logistique compliquée (bateau, hélicoptère, avion).
13	ACTIVITES PRINCIPALES : - Participer à l'activité du Service d'accueil des Urgences (SAU) ; - Participer au SMUR routier sur Tahiti ; - Participer au SMUR aérien et maritime dans tous les archipels ; - Participer à la régulation au Centre 15 du SAMU ; - Participer à la gestion des lits de surveillance de très courte durée ; - Réaliser le codage de l'activité médicale (PMSI).
14	ACTIVITES ANNEXES : - Participer à la formation médicale continue et évaluation des pratiques professionnelles (réunions de service, journées du Pacifique, inscriptions à divers DIU) - Participer aux enseignements au CESU du SAMU (ateliers, simulation) - Participer aux Staff, RMM, discordances radio ; - Participer au travail d'amélioration de la prise en charge des urgences vitales - Participer à l'émulation scientifique du service (rédactions de protocoles, revues de dossiers...) - Participer à l'organisation et à l'optimisation des différentes unités fonctionnelles - Participer à l'encadrement quotidien, à la formation pédagogique et au tutorat des internes du service - Participer éventuellement à différentes commissions institutionnelles.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : PRATICIEN HOSPITALIER
16	DIPLOMES REQUIS : - Diplôme d'État de Docteur en médecine ; - Diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine générale ; - Certificat d'aptitude à la médecine d'urgence ou Capacité de médecine d'urgence ou Diplôme d'études spécialisées complémentaire (DESC) de médecine d'urgence ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en médecine d'urgence sur le territoire français.

S: Sensibilisation, **A:** Application; **E:** Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité,			X
	Toutes compétences techniques pour la réalisation des gestes cités au § 13			X
	Animation d'équipe		X	
	Connaissances bureautiques,		X	
	Connaissances coutumes locales	X		
	Déontologie			X
	Disponibilité		X	
	Esprit d'équipe		X	
	Intégrité éthique			X
	Management d'équipe		X	
	Polyvalence		X	
	Secret professionnel et médical			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : - Au moins 5 ans de pratique en médecine d'urgence en centre hospitalier dans un service équivalent à celui du CHPF. - Expérience en service de réanimation - Capacité de médecine de catastrophe
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Échographie d'urgence
----	---

20	DUREE D'AFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans
----	---

Date :

Le Directeur

Le Ministre de la Santé